



15 octobre 2014

(14-5890)

Page: 1/5

Comité des pratiques antidumping

Original: français

**RAPPORT SEMESTRIEL AU TITRE DE
L'ARTICLE 16.4 DE L'ACCORD**

MAROC

On trouvera ci-joint le rapport semestriel présenté par le **Maroc** pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.

Membre présentant le rapport: Maroc¹

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES ACTIONS ANTIDUMPING²

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2014

Enquêtes initiales

Pays ou territoire douanier	Produit	Ouverture de l'enquête	Mesures provisoires et déterminations préliminaires	Mesures finales ³		Absence de mesures finales/ clôture de l'enquête	Autres	Données commerciales (provenant du/des rapport(s) publié(s))		Base de la détermination de la valeur normale
				Droit définitif	Engagement en matière de prix			Volume ou valeur des importations (unités/ monnaie); produits visés, période, si différents des colonnes 2 et 3	Volume des importations en % de la consommation intérieure apparente ou en % des importations totales	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Danemark	Insuline 3004.31.10.00 ID: AD.3.12.DK	Date; période couverte par l'enquête (D-dumping; I-dommage) 25.12.2012 D : 01.07.2011 au 30.09.2012 I : 01.01.2008 au 30.09.2012	Date des droits; fourchette des marges de dumping individuelles; "autres" taux; [fourchette des taux appliqués en cas de différence, raison]	Date des droits; fourchette des marges de dumping individuelles; "autres" taux; [fourchette des taux appliqués en cas de différence, raison]	Date d'application; fourchette des marges de dumping individuelles ou des prix minimaux	Date, raison	Date, explication	Volume des importations : 2009 : 1 453 250 2010 : 2 021 200 2011 : 1 356 330 2012 : 2 114 300	Part des importations dans la consommation nationale : 2009 : 86,43% 2010 : 78.13% 2011 : 46.51% 2012 : 60.06%	CV

¹ Adresse du site Web où les rapports publiés sont disponibles: <http://www.maroc-trade.gov.ma>

² Tous les termes et en-têtes des colonnes figurant dans le présent modèle ont le sens qui leur est attribué dans les instructions.

³ Les dates mentionnées correspondent à la date d'entrée en vigueur de la mesure.

⁴ Uniquement à des fins de référence.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Égypte	Contreplaqué latté 4412.1399; 4412.1499; 4412.1999; 4412.2299; 4412.2399; 4412.2999; 4412.9299; 4412.9399; 4412.9999; ID : AD- 6.14.CPL.EGY	02.06.2014 D : 01.01.2013 au 30.04.2014 I : 01.01.2010 au 30.04.2014								
Union européenne	Tôles en acier laminées à chaud 7208 (à l'exception du 7208.10 et 7211.13, 7211.14 et 7211.19. ID: AD.4.13.UE/TUR	21.01.2013 D: 01.01.2012 au 31.12.2012 I: 01.01.2009 au 31.12.2012	Date des droits : 14.11.2013 Fourchette des taux appliqués : 22.11%-29.12%							
Turquie	Tôles en acier laminées à chaud 7208 (à l'exception du 7208.10 et 7208.40) 7211.13, 7211.14 et 7211.19. ID: AD.4.13.UE/TUR	21.01.2013 D : 01.01.2012 au 31.12.2012 I : 01.01.2009 au 31.12.2012	Date des droits : 14.11.2013 Fourchette des taux appliqués : 0%-29,12%					Volume des importations (t) : 2009 : 7 806.7 2010 : 8 558.98 2011 : 13 504.72 2012 : 14 053.37	Volume des importations en % des importations totales : 2009 : 65.9% 2010 : 71.9% 2011 : 69.1% 2012 : 72.5%	
Portugal	Papier format A4 4802.57 ID: AD.5.12.A4.PRT	18.03.2013 D : 01.01.2012 au 31.12.2012 I : 01.01.2009 au 31.12.2012	Date des droits : 25.04.2014 Fourchette des taux appliqués : 10.6%							

Réexamens/autres procédures ultérieures

Pays ou territoire douanier	Produit	Ouverture de l'enquête	Résultats/déterminations préliminaires	Résultats finals		Abrogation de mesures	Autres (par exemple procédures ne visant pas le niveau des droits)	Données commerciales (si disponibles dans le(s) rapport(s) publié(s) sur la procédure)		Base de la détermination de la valeur normale
				Droit définitif	Engagement en matière de prix			Volume ou valeur des importations (unités/monnaie) produits visés, période, si différents des colonnes 2 et 3	Volume des importations en % de la consommation intérieure apparente ou en % des importations totales	
	Désignation; catégorie à six chiffres du SH visant le produit faisant l'objet de l'enquête; numéro d'identification; (*) si l'enquête vise plusieurs pays	Date, type de réexamen ou de procédure (symbole), période couverte	Date d'entrée en vigueur; fourchette des marges de dumping individuelles; "autres" taux; [fourchette des taux appliqués en cas de différence, raison]	Date d'entrée en vigueur; fourchette des marges de dumping individuelle; "autres" taux; [fourchette des taux appliqués en cas de différence, raison]	Date d'entrée en vigueur; fourchette des marges de dumping individuelles ou des prix minimaux ou autre résultat (symbole)	Date raison	Date, explication			Symboles de toutes les bases utilisées dans la procédure
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Néant										

- CF – Renseignements non communiqués parce que confidentiels
- n.d. – Non disponible
- LDR – Droit moindre
- SNR – Réexamen à l'extinction
- EXP – Expiration de la mesure sans réexamen
- HMP – Prix sur le marché intérieur
- TMP – Prix dans un pays tiers
- CV – Valeur construite
- P – Date de publication
- C – Date du début du recouvrement des droits
- FA – Données de fait disponibles

ANNEXES**MESURES ANTIDUMPING DÉFINITIVES EN VIGUEUR
AU 30 JUIN 2014**

Pays/ territoire douanier	Produit, numéro d'identification de l'enquête	Mesure(s)	Date d'imposition initiale; référence de la publication	Date(s) de prorogation; référence(s) de la publication
Chine	Bois contre-plaqués ID: AD.1.11.CHN	Droits (5 ans)	05.12.2012; Arrêté n° 4231.12 publié au Bulletin Officiel n° 6119	
États-Unis	Polychlorure de vinyle ID: AD.2.12.PVC.USA	Droits (5 ans)	27.12.2013; Arrêté n° 3035.13 publié au Bulletin Officiel n° 6216 du 26.12.2013	

**DEMANDES DE REMBOURSEMENT PRÉSENTÉES AU TITRE DE
L'ARTICLE 9.3 PENDANT LA PÉRIODE ALLANT
DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2014**

Pays/ territoire douanier	Produit, numéro d'identification de l'enquête	Date initiale d'entrée en vigueur; date de la prorogation la plus récente	Nombre de demandes de remboursement reçues	Nombre de réexamens aux fins du remboursement commencés, achevés
Néant				

**SUPPRESSION DE MESURES PENDANT LA PÉRIODE ALLANT
DU 1^{ER} JANVIER
AU 30 JUIN 2014**

Pays/territoire douanier	Produit, numéro d'identification de l'enquête	Date de la suppression	Raison de la suppression
Néant			